



**Liberté-Travail-Prospérité**

## **CONFORMITE DU NOUVEAU CODE ELECTORAL A LA CONSTITUTION**

### **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Ce jeudi 14 mars 2024, à travers la décision DCC 24-040, la Cour Constitutionnelle a déclaré **conforme à la constitution, en toutes ses dispositions**, la loi n°2024-13 modifiant et complétant la loi n°2019-43 du 15 novembre 2019 portant code électoral, adoptée par l'Assemblée Nationale le 05 mars 2024.

Le Bloc Républicain prend acte, avec satisfaction, de la décision de la Cour Constitutionnelle déclarant ainsi, le code électoral conforme à la Constitution. Nous félicitons les hauts juges pour leur impartialité et leur engagement à faire respecter l'État de droit.

Nous adressons nos félicitations aux députés pour leur détermination à poursuivre les réformes du système partisan, essentielles pour renforcer notre démocratie.

Nous saluons également le leadership du Président de la République dans cette lutte pour les réformes politiques, indispensables pour garantir les bénéfices économiques et sociaux de la démocratie à nos concitoyens.

Cette décision, qui témoigne du respect des principes démocratiques et de la primauté du droit dans notre pays, **constitue une étape significative dans le processus de consolidation de notre système électoral**. A cette occasion, le Bloc Républicain réaffirme **son attachement indéfectible aux valeurs de transparence, d'inclusivité et d'équité dans le processus électoral**. Aussi, nous sommes convaincus que, de ce code électoral, des élections libres et justes seront organisées **pour renforcer la démocratie et garantir la légitimité des institutions**.

Enfin, le Bloc Républicain réaffirme son engagement à œuvrer pour le bien-être de nos compatriotes et le développement de notre pays, convaincu que seules les réformes peuvent garantir ces objectifs.

Vive la République, vive le Bénin.

Plus unis, plus forts pour construire le Bénin !

*Cotonou, le 14 mars 2024*

**Romarc OGOUWALE,**  
**VP-Information et Communication**